

# Veille **politique**

de France générosités

Semaine du 22.04.24 au 26.04.24

## Sommaire

<b>Les activités de plaidoyer de France générosités.....</b>	<b>2</b>
— Retour sur le lancement du groupe de travail Affaires publiques.....	2
— On parle de nous.....	2
<b>Au Gouvernement.....</b>	<b>3</b>
— Les nominations en cabinet ministériel.....	3
— Des sénateurs centristes attaquent le décret du gouvernement d’annulation de 10 milliards d’euros de crédits.....	3
<b>Au Parlement.....</b>	<b>3</b>
— Promulgation de la loi du 22 avril 2024 portant diverses dispositions d’adaptation au droit de l’UE.....	3
— Le Projet de loi simplification de la vie économique présenté en Conseil des ministres.....	3
<b>En Europe.....</b>	<b>5</b>
— Adoption du règlement sur les services de paiement dans le marché intérieur.....	5
— Adoption du paquet législatif relatif à la lutte contre le blanchiment d’argent.....	5
<b>Le programme de la semaine prochaine.....</b>	<b>6</b>

## Les activités de plaidoyer de France générosités

### — Retour sur le lancement du groupe de travail Affaires publiques

- ▶ Mercredi a eu lieu la réunion de lancement du **groupe de travail Affaires publiques**. L'occasion de se rencontrer, d'échanger sur nos actualités respectives, de vous présenter les axes de plaidoyer de France générosités, de définir ensemble les objectifs du groupe et d'aborder les enjeux du prochain projet de loi de finances.
- ▶ Le compte rendu de la réunion sera disponible sur votre espace membre.
- ▶ La prochaine réunion aura lieu **mercredi 29 mai de 14h30 à 15h30** en ligne, nous poursuivrons notamment nos discussions sur le PLF 2025 et les mesures que portera France générosités.

### — On parle de nous

- ▶ Les Apprentis d'Auteuil, en collaboration avec Ipsos, a publié l'édition 2023 du **baromètre des Solidarités**. Décryptage par Le Monde et France générosités : [Dons aux associations et fondations : la baisse de l'inflation à la rescousse ? \(lemonde.fr\)](#)

Fin mai, France générosités publiera son **Baromètre des générosités pour l'année 2023**.

- ▶ Après la publication de la **loi du 15 avril 2024 visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative** (cf. notre [veille](#) du 19 avril), **La Croix** revient sur le **don de congés payés** et de jours de repos dans un **article dédié**. L'occasion de rappeler tout l'intérêt de ce dispositif et des enjeux à venir dans la perspective de la publication des décrets d'application sur lesquels nous travaillons.
- ▶ [Le Nouvel Economiste](#) revient également sur deux sujets générosité :
  - **Le passage de l'ISF à l'IFI et l'impact sur les associations et fondations**. En 2018, le passage à l'IFI avait fait largement chuter cette collecte spécifique, mais le retard semble avoir été rattrapé grâce à l'agilité des organisations concernées et à la diversification des ressources – « [Que sont devenus les dons ISF ?](#) »
  - **Le legs** : il s'agit d'une ressource importante pour de nombreuses organisations sans but lucratif mais cette pratique semble encore assez peu répandue. C'est là tout l'intérêt de la mise en place d'équipes dédiées aux legs et libéralités au sein des associations et fondations et de campagnes de communication dédiées. Le partenariat entre France générosités et le Conseil Supérieur du Notariat prend également tout son sens (et, plus récemment, avec France Assureurs sur le sujet des assurances-vie) – « [Le legs caritatif soigne sa communication](#) ».

## Au Gouvernement

### — Les nominations en cabinet ministériel

- ▶ La composition du cabinet de Prisca THEVENOT a été officiellement publiée au [Journal officiel](#). [Matylda BRZEZINSKA](#) est directrice de cabinet et [Anne-Sophie BELLAMY-BIARD](#), cheffe de cabinet. Il est ainsi mis fin aux fonctions de William ELMAN, directeur de cabinet, Samira JEMAÏ, directrice adjointe, et Chloé MULLER, cheffe de cabinet.
- ▶ Selon Politico, de nouveaux départs du cabinet de Prisca THEVENOT pourraient advenir d'ici peu. Deux de ses conseillers seraient en recherche d'un nouveau poste.

### — Des sénateurs centristes attaquent le décret du gouvernement d'annulation de 10 milliards d'euros de crédits

- ▶ Quatre sénateurs du groupe Union centriste ont déposé un **recours au Conseil d'Etat contre le décret** par lequel le gouvernement a annulé 10 milliards d'euros de crédits en février.
- ▶ Selon les requérants, l'annulation des crédits a modifié les grandes lignes de l'équilibre budgétaire. Ils dénoncent par ailleurs un **contournement du processus démocratique**.

## Au Parlement

### — Promulgation de la loi du 22 avril 2024 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'UE

- ▶ La **loi du 22 avril 2024 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne** a été officiellement publiée au [Journal officiel](#).
- ▶ Son article 7 transpose la 4<sup>e</sup> directive relative à la lutte contre le blanchiment d'argent en prévoyant d'obliger les associations, fondations et fonds de dotation à **déclarer les informations relatives à leurs bénéficiaires effectifs dans un registre dédié** ([article L. 561-45-1 du Code monétaire et financier](#)). En cas de non-respect de cette obligation, un mécanisme de sanction est prévu à [l'article L. 574-5 du Code monétaire et financier](#).

### — Le Projet de loi simplification de la vie économique présenté en Conseil des ministres

- ▶ Le [Projet de loi simplification de la vie économique](#) a été présenté en Conseil des ministres le 24 avril. Il poursuit trois objectifs principaux :
  - Diminuer la charge engendrée par les démarches administratives selon principe de « dite le nous une fois » ;
  - Remettre la confiance au cœur de la relation entre l'administration et les entreprises ;
  - Réduire et rationaliser les normes qui pèsent sur les entreprises.
- ▶ Si le PJJ concerne avant tout les sociétés commerciales, dans la mesure où il vise les « entreprises », **les organisations sans but lucratif pourraient être concernées par certaines dispositions** :
  - **Article 2** - habilite le Gouvernement à agir par ordonnances afin de permettre à l'administration de mener les travaux nécessaires à la **simplification des démarches déclaratives** des entreprises ;

- **Article 3** - habilite le Gouvernement à prendre par ordonnance les mesures de niveau législatif propres à permettre la création, sur demande d'une entreprise, d'une garantie consistant en une **prise de position formelle sur l'application d'une norme** à sa situation de fait ou à son projet, opposable à l'administration ;
  - **Article 5** - unifie le **contentieux de la commande publique** au profit de la compétence du juge administratif, en qualifiant d'administratif l'ensemble des contrats de la commande publique ;
  - **Article 9** - prévoit que l'administration met à la disposition du public les services d'un **médiateur** dans des domaines et dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'État en cas de situation de désaccord avec l'administration : refus d'agrément, procédure bloquée, aide tardant à être versée...
  - **Article 10** – pour sanctionner le manquement à l'obligation de déclarer les informations relatives aux bénéficiaires effectifs, remplace la peine d'emprisonnement par une amende.
  - **Article 22** - simplifie les démarches à réaliser dans le cadre de recherches **en matière de santé**.
- ▶ **Le PJJ sera examiné au Sénat début juin.**
- ▶ Ce PJJ sera complété par des **mesures non législatives**. Bercy a en effet présenté un **« Plan d'action : simplification ! »** qui comporte **cinquante mesures législatives**, réglementaires et administratives. Il prévoit notamment de :
- **Supprimer tous les formulaires CERFA** d'ici 2030 (80% d'ici 2026) ; nous suivrons le devenir du modèle Cerfa de reçu fiscal...
  - **Alléger les demandes d'autorisations / déclarations ;**
  - Créer un **accès unique aux démarches administratives / subventions** aux entreprises ;
  - **Simplifier l'accès à la commande publique** : d'ici à 2028, l'ensemble des marchés publics passeront par cette **plateforme unique « Place »** ;
  - **Développer la pratique des rescrits**. Un recueil mettant à disposition du public des rescrits, fiscaux et non fiscaux sera disponible dès 2024. Ils seront opposables à l'administration ;
  - **Accélérer le traitement des recours contentieux** devant la juridiction administrative ;
  - Instaurer une **loi annuelle de simplification des normes applicables aux entreprises**.

## En Europe

Au Parlement européen, avait lieu la **dernière séance plénière avant les élections européennes de juin**. Concernant le secteur de la générosité, les textes suivants ont été discutés.

### — Adoption du règlement sur les services de paiement dans le marché intérieur

- ▶ En séance plénière, les députés européens ont adopté **en première lecture** la proposition de **règlement 2023/0210 relatif aux services de paiement dans le marché intérieur**. Il vise notamment à moderniser la deuxième directive européenne sur les services de paiement (DSP II).
- ▶ Si ce règlement prévoit un certain nombre de normes et obligations applicables à la prestation de services de paiement, il prévoit une **exemption**, comme dans la DSP II, dans le cadre de la **collecte et du don par SMS** en faveur d'une organisation non lucrative. Pour plus d'informations concernant les nouvelles dispositions relatives au don par SMS : [notre article](#).
- ▶ La proposition de règlement devra faire l'objet de négociations inter-institutionnelles lors du prochain mandat pour être officiellement adoptée.

### — Adoption du paquet législatif relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent

- ▶ En séance plénière, les députés européens ont **officiellement adopté le paquet législatif relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**. Il comporte trois textes :
  - **Le règlement unique de l'UE** qui contient des dispositions sur le **devoir de vigilance** à l'égard de la clientèle, la transparence des bénéficiaires effectifs et l'utilisation d'instruments anonymes, tels que les crypto-actifs, et de nouvelles entités telles que les plateformes de financement participatif ;
  - La **sixième directive relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux**, qui contient des dispositions nationales sur la **surveillance et les cellules de renseignement financier**, ainsi que sur l'accès des autorités compétentes aux informations nécessaires, tels que les registres des bénéficiaires effectifs ;
  - **Le règlement instituant l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (ALBC)**. Elle sera chargée de superviser directement les entités financières les plus risquées, d'intervenir en cas de défaillances dans le contrôle, et de servir de référence pour les autorités de surveillance. L'ALBC supervisera également la mise en œuvre de sanctions financières ciblées.
- ▶ Les textes doivent être maintenant formellement adoptés par le Conseil pour être publiés au Journal officiel de l'UE.
- ▶ **Analyse à venir** sur les conséquences de ce nouveau paquet législatif sur les organisations sans but lucratif.

## Le programme de la semaine prochaine

### ▶ Assemblée nationale

- **Lundi 29 avril** : débat d'orientation et de programmation des finances publiques
- **Mardi 30 avril - 15h** : questions au gouvernement

### ▶ Sénat

- **Mardi 30 avril** :
  - 14h - **débat d'orientation et de programmation des finances publiques**
  - 16h - désignation des membres de la commission spéciale sur le PJL Simplification de la vie économique
  - 17h – questions au gouvernement

\*

Pour finir, le dessin du jour à retrouver dans La Croix ! [Entreprise : les jours de repos, nouvelle forme de don aux associations \(la-croix.com\)](https://www.la-croix.com)

